

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni à Athis-Mons le 7 mars 2016 et a étudié le document fourni par l'administration lors de la séance plénière protocolaire du 18 février 2016.

Ce document n'est évidemment pas, en l'état, une proposition d'accord, puisqu'il ne comporte pas de contreparties aux efforts demandés aux contrôleurs.

Le comité national soutient le bureau national dans sa stratégie de négociation et le mandate pour obtenir :

- une politique de recrutements cohérente avec les départs à la retraite prévus et la hausse du trafic ;
- une sécurisation des conditions de travail, notamment en diminuant la durée des vacances et le temps de travail à la pointe ;
- un régime indemnitaire simplifié spécifique ayant *a minima* les mêmes garanties que le système actuel et notamment une prime exclusive liée à la détention de la licence européenne de contrôle aérien ;
- une application du règlement européen 2015-340 qui n'aille pas au-delà du strict respect du texte ;
- des améliorations statutaires, des revalorisations indemnitaires et une augmentation significative des retraites, justes contreparties sociales à l'ensemble des contraintes actuelles et futures qui pèsent sur les contrôleurs aériens.

Alors que le transport aérien est en forte croissance, le SNCTA percevrait comme une provocation le fait que la prochaine version de ce document ne contienne pas un volet social à la hauteur des évolutions considérables demandées à la profession.

Adopté à l'unanimité